



## parents séparés éloignés et prise en charge des transports ?

Par **anahigue**, le **08/03/2011** à **15:16**

Bonjour,

mon mari et moi souhaitons quitter la région d'ici quelques temps seulement, j'ai 3 enfants avec mon ex-compagnon et là ça complique tout.

Aujourd'hui ns sommes sur une garde classique (1/3/5em WE + moitié vacances pr lui), si ns partons comme prévu, ns repasserons en jugement, mon ex ne s'oppose pas à notre départ et prendra les enfants pendant les vacances mais refuse de payer le moindre centimes de frais de transport et exige que les enfants lui sois apportés.

Je comprends sa demande mais en même temps, il me verse 50 euros de pension par enfant (sa femme et lui st plutôt aisés mais au moment du premier jugement, il était couvert de dettes et vivait chez ses parents), il n'a jamais réévalué comme prévu la pension ts les ans et nous lui avons jamais demandé le moindre centimes de plus ni même redemandé un jugement par apport à son nouveau mode de vie, ns préférions garder des rapports corrects avec lui pr le bien des enfants que recommencer à se battre.

J'aimerais avoir des témoignages de personnes (maman et papa séparé) qui comme nous ont quitté leur région avec leurs enfants mais aussi des papas qui ont des enfants vivant loin d'eux et qu'ils récupèrent au moment des vacances.

Est-il possible d'abandonner la pension si nous demandons les frais de transport à sa charge ou de faire réévaluer la pension et payer le transport ?

nous somme un peu perdu car ns ns empêchons souvent de vivre à cause de lui, cette fois nous aimerions notre tranquillité et garder de bon rapport (ça va être difficile) en même temps il a toujours donné le minimum pr les enfants et j'aimerais un peu qu'il prenne conscience qu'il peut pas toujours tout avoir et que nous aussi nous aimerions avoir le droit de vivre sans pour autant que se soit toujours à nos frais (en ce qui concerne les enfants bien sur), ais-je tord ?

Comment ça se passe pour vous ?  
merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Domil**, le **08/03/2011** à **15:21**

[citation]Est-il possible d'abandonner la pension si nous demandons les frais de transport à sa charge ou de faire réévaluer la pension et payer le transport ? [/citation]

On peut demander, le juge se prononcera ensuite.

Pourquoi partez-vous loin ?

Par **Claralea**, le **08/03/2011 à 15:27**

Vous pouvez aussi demander à reevaluer la pension et à ce qu'il paie aussi le transport, qui ne demande rien n'à rien

Par **anahigue**, le **08/03/2011 à 15:31**

Nous espérons partir pour essayer de donner aux enfants une meilleur qualité de vie et leur offrir peut être un avenir plus clément, j'habite dans une région ou le taux de précarité est très important, chômage, RSA... et la violence de plus en plus important, ça commence à nous faire peur, nous avons beaucoup de mal à vivre ici qui est pourtant notre région d'origine (j'ai rencontré mon mari un été ou il était venu rendre visite à sa famille, il habitait Avignon, il est resté pour moi mais a toujours souhaité repartir).

J'ai la chance de travailler dans un organisme de mission publique et de pouvoir me faire muter dans plusieurs région de France, nous aimerions le pays de la Loire ou Poitou Charente pour éviter d'être encore trop loin du papa de mes enfants et de nos familles, se serait à environ 500 km.

Dans la mesure où c'est moi qui souhaiterais partir, les frais de transports serait-il à ma charge ?

Par **Claralea**, le **08/03/2011 à 18:30**

Tout dependra de ce que decidera le JAF, faites quand meme la demande de reevaluation de la pension et la moitié des transports par exemple. Et pour etre sure qu'il paie sa part, vous demandez qu'il paie l'aller et vous envoyez vos enfants avec leur retour

Par **Domil**, le **08/03/2011 à 18:34**

Pas besoin de dire que vous l'avez voulu, c'est donc un déménagement pour motif professionnel

Par **anahigue**, le **09/03/2011** à **09:59**

Effectivement c'est pour motif professionnelle mais c'est moi qui demande ma mutation